



DOSSIER

Préventions et
remédiations en
littératie

p.3-6

SOMMAIRE

2 Le rapport du médiateur de
l'éducation nationale publié

3-6 Dossier « littératie »
Littératie une compétence essentielle
Un exemple de prévention dès la
maternelle
Une question au RASED
Interview : Pascale Bézu, docteure en
Sciences de l'éducation

7 Départs en stages : à revoir !
Indemnités ASH
Scolarisation des élèves en situation
de handicap
Zoom CAPPEI

8 Quatrième plan autisme
Indemnité des référents, c'est gagné !
Ressources



L'engagement comme seule réponse

Si l'engagement de tous les acteurs de l'école auprès des élèves en situation de handicap est jugé remarquable par le médiateur de l'Education nationale, les bonnes conditions d'enseignement et d'apprentissages sont trop rarement au rendez-vous : inclusion à marche forcée, formation initiale et continue très insuffisantes, diminution des enseignements adaptés, enseignants référents débordés. Le gouvernement annonce un plan qui reste très loin des conditions requises pour une scolarisation réussie des élèves en situation de handicap.

Réduire les effets des inégalités et permettre à tous les élèves qui rencontrent des difficultés passagères ou inscrites dans la durée, ne peut se réduire à une intention. A ce titre, les préconisations du ministre suite aux résultats des évaluations PIRLS sont hors-sujet et pas de nature à aider les élèves les plus éloignés de la culture scolaire.

Que tous les élèves comprennent ce qu'ils lisent est un enjeu majeur pour des apprentissages réussis mais aussi pour leur vie future. Mais comment y parvenir à l'école en terme de prévention et de remédiation ? Quels moyens donner à l'école pour qu'elle ne soit son propre recours et éviter externalisation et médicalisation de la difficulté scolaire ? Le SNUipp tente de dégager quelques pistes dans ce numéro pour nourrir la réflexion. D'autres dossiers retiennent toute notre attention. Celui des enseignantes et enseignants référents, la question des places dans les ESMS pour les élèves lourdement handicapés, celle des effectifs en ULIS, celle des accompagnants ainsi que le dossier toujours très sensible des RASED. Autant de leviers pour assurer la réussite de toutes et tous.

Le rapport du médiateur de l'Éducation nationale publié

Le rapport du médiateur de l'éducation nationale pour l'année 2016 indique qu'il n'y a pas d'inflation du nombre des réclamations alors que le nombre d'enfants relevant du handicap et scolarisés ne cesse d'augmenter. Il évoque tous les aspects de la scolarisation des élèves en situation de handicap, du manque de places à l'information des parents en passant par le travail des enseignants, des référents et des accompagnants, trois acteurs dont il souligne l'engagement. En creux, ce rapport valide les constats et les propositions du SNUipp-FSU pour améliorer la qualité de la scolarité des élèves en situation de handicap.

INFORMATION DES ACTEURS RESSOURCES ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

A la lumière des réclamations qu'il a pu recevoir, le médiateur relève tout d'abord une trop grande complexité du système pour les parents parfois submergés par un ensemble de sigles, de dispositifs, de personnes aidantes, d'institutions qui relèvent soit de l'Éducation nationale, soit de la santé, qu'ils peuvent avoir du mal à identifier. Des enseignants peuvent être perdus devant les PPS, PAI, PAP et les différents acteurs qui interviennent pour le suivi des dossiers. Le médiateur préconise donc de réécrire le corpus réglementaire pour rendre plus lisible l'ensemble des dispositifs, permettre à chaque élève de bénéficier des droits liés à sa situation et assurer la cohérence de la démarche qui mobilise des instances

tantôt pédagogiques, tantôt médicales.

Les ressources, nombreuses, ne sont pas toujours connues par les enseignants. Le rapport invite à les répertorier et à les placer sur un portail unique. Il souligne que les besoins en formation tant initiale que continue restent très importants. Il évoque les difficultés que peuvent rencontrer des enseignants, en souffrance du fait de la charge de travail, du comportement perturbateur de certains élèves, de ce qu'ils considèrent être de l'agressivité des parents.

DE MEILLEURES CONDITIONS À ASSURER POUR DES ACTEURS TRÈS ENGAGÉS

Pour le médiateur, « l'engagement des acteurs de l'école est remarquable et on ne cherchera pas du côté de la volonté des enseignants une quelconque faille pour expliquer les faiblesses encore perceptibles comme on ne considérera pas les demandes de ces parents frappés par le handicap de leur enfant comme exorbitantes ou utopiques. Les limites ou les craintes possiblement exposées par les uns comme les attentes exigeantes des autres sont justement l'expression d'une «révolution» en marche dans l'acceptation de la différence. »

Après avoir rappelé le rôle essentiel des enseignants référents, le médiateur recommande de reconnaître leurs fonctions en termes de rémunération, de carrière et de généraliser les conventions DSDEN-MDPH pour la prise en charge de leurs frais de fonctionnement et de déplacement. Il préconise aussi de réfléchir à un allègement des effectifs dans les classes qui accueillent plusieurs élèves ayant des aménagements de scolarité importants, de corriger

les disparités territoriales à propos des ULIS et de n'y affecter que des enseignants spécialisés, d'établir et actualiser régulièrement la liste des personnes ressources formées (titulaires du CAPA-SH, CAPPEL...). Le médiateur sera attentif au développement du CAPPEL et préconise d'en faire un bilan.

Le manque de places dans les ESMS pour les élèves lourdement handicapés est pointé. En l'absence de places, ces derniers peuvent se retrouver déscolarisés, ce qui est inacceptable, ou scolarisés, par défaut, en milieu ordinaire non adapté à leur état de santé. De plus, l'application des textes ministériels peut différer d'un département à un autre. Faute de moyens, financiers et humains, le délai de réponse des MDPH à une demande de reconnaissance du handicap est encore trop long, le traitement des situations est très inégal. En 2016, sur l'ensemble du territoire, 7% des décisions d'accompagnement n'ont été couvertes que partiellement, ont fait l'objet d'une notification tardive ou n'ont pu être honorées.

LE STATUT DES ACCOMPAGNANTS : UN POINT TRÈS SENSIBLE

Les difficultés rencontrées du point de vue de l'accompagnant se traduisent surtout par des réclamations liées au contrat et au versement de leur rémunération. La diversité des contrats, de leur durée, des niveaux de formation générale entraînent des difficultés de recrutement, de fonctionnement dans les établissements, de formation, de stabilité dans l'emploi. Si les objectifs en matière de nombre d'accompagnateurs pour répondre aux besoins sont en passe d'être atteints, reste donc l'enjeu de leur statut. Le médiateur préconise de mettre en place un service unique de traitement des contrats et de simplifier la procédure pour les élaborer. L'idée est de ne conserver qu'une seule catégorie de contrat pouvant donner lieu, à terme, à la création d'un corps de la fonction publique leur offrant ainsi déroulement de carrière, perspectives d'évolution,

possibilités de mobilité et, le métier étant plus attractif, la possibilité d'avoir un vivier de remplaçants pourrait être envisagée. La majorité des réclamations émanent des parents et concerne des problèmes liés aux accompagnants.

Les constats, comme bon nombre de préconisations du médiateur, rejoignent celles du SNUipp-FSU pour améliorer la qualité de la scolarité des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des personnels enseignants et accompagnants.

Pour en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/cid118250/rapport-2016-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur.html>



Préventions et remédiations en littératie

Tous les élèves n'acquièrent pas les compétences suffisantes en lecture pour continuer leurs études et/ou s'intégrer dans la société. La non compréhension de facteurs implicites de l'écrit peut provoquer des difficultés d'apprentissage importantes. Alors que faire ?

Selon les chiffres de la Direction de l'évaluation de la performance et de la prospective (DEPP) publiés en 2017, 5,1% des jeunes éprouvent des « difficultés sévères » en lecture et 5,7% de « très faibles capacités ». Les résultats de la recherche montrent que la compétence en littératie est fortement liée à la réussite scolaire dans l'ensemble des matières.

La littératie ou « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » selon la définition de l'OCDE, est une compétence « première » pour les apprentissages et la vie quotidienne. Son enseignement constitue un levier pour lutter contre l'échec scolaire et contre les inégalités scolaires fortement corrélées aux inégalités sociales. Les élèves issus des classes populaires, souvent les plus éloignées de la culture de l'École, peuvent

connaître des difficultés graves en lecture/écriture.

Des pratiques enseignantes peuvent déjouer les malentendus « socio-cognitifs » provoqués par l'écart entre les attendus scolaires sur le plan langagier et les dispositions cognitives des élèves. En effet la littératie contient de nombreux implicites. Prenons par exemple une activité courante pratiquée dès la maternelle : le classement par ordre croissant. Si le lexique « croissant » n'est pas encore acquis on dira « du plus petit au plus grand » mais qu'en est-il du sens du classement ? L'implicite culturel veut que l'on classe de gauche à droite dans l'ordre de lecture mais qu'en est-il pour les élèves qui n'ont pas encore cette connaissance ? Un classement de haut en bas ou de droite à gauche sera-t-il une erreur ? Comment prévenir ces malentendus ? Comment remédier à ces « incompréhensions » de la culture de l'écrit pour permettre les apprentissages ?

Par ailleurs, les troubles du langage oral ou écrit sont souvent diagnostiqués tard, en fin de cycle 3. Pourtant, un trouble langagier précoce est un facteur aggravant, dit la recherche. C'est en ce sens que la prévention doit constituer une priorité et s'inscrire, notamment à partir des activités de classe, comme un levier pour aider les élèves à dépasser leurs difficultés. L'intervention des maîtres spécialisés de RASED, dotés d'une formation spécialisée dans ce domaine peut constituer notamment un plus pour tous les élèves. Plus largement, en s'appuyant sur des outils d'analyse et d'évaluation diagnostique pour comprendre les obstacles que rencontre l'apprenti lecteur/scripteur, qu'ils soient cognitifs, langagiers, culturels, sociaux ou psycho-affectifs, il s'agit de mettre en œuvre des activités qui permettent de donner du sens à l'écrit et de construire avec l'élève son projet de lecteur sans lequel il ne peut s'engager en littératie.



Littératie : une compétence essentielle

La littératie est une compétence essentielle à acquérir pour les apprentissages et pour la vie future.

Quels moyens pour la travailler ? Pour prévenir les difficultés ? Pour remédier à des difficultés persistantes ?

La non-compréhension de facteurs implicites de l'écrit peut provoquer des difficultés d'apprentissage importantes.

Premier levier pour tenter d'y remédier, la connaissance des facteurs en jeu dans l'apprentissage de la langue écrite et l'évaluation diagnostique de ces derniers chez l'apprenti lecteur.

Quels sont les comportements observés indices de difficultés ?

L'enfant peut attaquer un texte sans avoir identifié le type d'écrit, et commence à identifier les mots sans la volonté de découvrir ce que le texte raconte. Il peut éprouver des difficultés à déchiffrer et à identifier les mots ce qui entraîne une perte d'information. Son capital de mots reconnus peut être insuffisant. Il peut aussi traiter chaque mot écrit séparément sans prendre en compte le contexte et les contraintes syntaxiques et sémantiques et/ou n'établit pas ou peu la mise en relation des informations sémantiques qu'il a recueillies.

Apprendre à lire exige que l'enfant acquière progressivement des savoirs et des savoir-faire très divers, consti-

tutifs du savoir-lire/écrire qu'il lui faut constamment intégrer en une compétence globale. Il doit organiser ses acquis en un système qui se perfectionne au cours du temps. C'est souvent cette capacité à faire des liens qui fait défaut d'où la nécessité de les rendre explicites. Cette intégration passe aussi par les représentations des fonctions de la lecture et de son apprentissage que l'enfant a pu, va, ou est en train de construire.

Lire va me servir à quoi ? Comment faut-il faire pour lire un texte ? Qu'est-ce qui se passe quand un adulte lit ?

Des représentations claires de la lecture et de son apprentissage aident l'enfant à lier ses acquisitions les unes aux autres, à ne pas accorder à l'une de ces compétences plus que ce qu'elle vaut. Par exemple, lire ce n'est pas que « faire ses sons ». Au-delà de l'appropriation des composantes sonores et visuelles de la langue écrite ainsi que des éléments conceptuels de celle-ci, d'autres facteurs agissent sur le comportement de lecteur de l'apprenant. La maîtrise du langage oral est primordiale tant la verbalisation des opérations mentales agissantes est importante.

La connaissance des fonctions de l'écrit et le bagage « encyclopédique », largement corrélé à son environnement culturel, pèsent aussi sur l'apprentissage de l'écrit, notamment dans la compréhension de l'écrit.

Si des remédiations peuvent permettre à des élèves de pouvoir dépasser leurs difficultés au sein même de la classe, les difficultés persistantes ne trouveront souvent de solutions que par l'intervention d'un maître spécialisé dans et/ou hors la classe. Sur toutes ces questions, une meilleure formation des enseignants des classes ordinaires, des classes spécialisées ou des réseaux d'aide à l'identification de la nature des difficultés, au travail de prévention comme aux pistes de remédiation constituerait un levier puissant, comme une meilleure diffusion des travaux de la recherche.

A ce propos, nous vous recommandons la lecture du rapport de la recherche menée sous la direction de Roland Goigoux, « Lire écrire » (#LireEcrireCP) que vous trouverez sur le site de l'Institut français de l'éducation (Ifé) à <http://ife.ens-lyon.fr/ife/recherche/lire-ecrire>.

Un exemple de prévention dès la maternelle

Le développement de la littératie à l'école maternelle s'appuie dans un premier temps sur la capacité des enfants à comprendre et utiliser les outils écrits du quotidien de leur vie d'écolier : repérer leur porte manteau, s'inscrire dans les ateliers, ranger leurs productions, comprendre et lire des albums. Ainsi commence l'expérience des usages de l'écrit, la reconnaissance de mots, de lettres, les correspondances entre l'oral et l'écrit.

Les rééducatrices, peuvent, dans le cadre d'un travail de prévention, proposer une observation en petit groupe dans un espace aménagé en dehors de la classe, de tous les enfants de moyenne section. A ce stade ils ont déjà au moins une année d'expérience d'école et ils commencent à construire une identité d'élève. Le croisement des regards entre l'enseignant de la classe et les membres du RASED révèle des écarts de comportements dans et hors la classe et permet de déterminer les élèves pour lesquels le travail en petits groupes peut être décisif : un cadre clair, stable, sécurisant et ouvert sur les motivations intrinsèques de chaque enfant permet de déployer tout ce qui est de l'ordre de l'expression, de la relation et de l'engagement dans la vie collective. Parce qu'ils sont davantage impliqués et sollicités dans le petit groupe, les enfants vont mobiliser et développer particulièrement leur langage oral et découvrir en les manipulant différentes fonctions de l'écrit. Pour la plupart d'entre eux, ces nouveaux savoirs vont rapidement se transférer et se développer dans la classe.

Une question au RASED : comment aider un enfant à trouver une place d'élève qui lui permet de bénéficier pleinement de l'école ?



Nathalie Davis Rased
aide relationnelle



Cécile Ledoux RASED
aide pédagogique

La rééducatrice de l'éducation nationale crée pour l'élève un cadre qui favorise le déploiement du jeu, mode d'expression privilégié de l'enfant. Elle met à sa disposition des médiations culturelles (jeux d'imitation, jeux de société, jeux de fiction, livres...), sportives (jeux moteurs) et artistiques (modelage, peinture, musique...). Ces supports qui vont permettre à l'enfant d'exprimer ses difficultés et de s'en détacher peu à peu. La rééducatrice accueille, écoute, s'engage dans le jeu de l'enfant et sollicite sa créativité. Elle l'aide à mettre en mots ce qu'il a joué et ressenti. Elle introduit de la distance pour permettre à l'enfant de faire bouger ce qui le bloque, de s'en décoller progressivement pour se rendre disponible aux apprentissages et prendre sa place d'élève à l'école.

La maîtresse E permet à l'élève de découvrir ses compétences et ses stratégies. Elle lui apprend à tenir sur ses appuis, le valorise et l'encourage pour qu'il s'élançe sur le chemin des apprentissages. Elle lui transmet des outils, l'accompagne dans l'élaboration de stratégies pour surmonter les obstacles et l'entraîne régulièrement pour développer ses habilités. Elle collabore avec l'enseignant et les parents, pour faire émerger de nouvelles perspectives qui aident l'élève à se replacer et à développer une meilleure image de lui.



► CE QU'EN PENSE LE SNUipp

Des enseignantes et des enseignants formés sont indispensables pour la réussite de tous les élèves.

Certaines académies n'ont plus de formation continue depuis plusieurs années et le nouveau CAPPEI se met en place de façon chaotique ; un tronc commun dominant très généraliste, sans perspective de spécialisation, notamment pour la formation à l'aide relationnelle.

Il est grand temps de mettre en œuvre des mesures concrètes garanties par l'Etat. Voici ce que veut le SNUipp-FSU :

- Tous les enseignants doivent bénéficier d'une formation initiale et continue de qualité concernant les besoins particuliers de tous les élèves.
- Du temps pour les enseignants et pour le travail en équipe. Des postes « Plus de maîtres que de classes » dans toutes les écoles.
- Une véritable formation spécialisée qui permette aux enseignants de développer des compétences spécifiques pour répondre à la diversité des besoins particuliers et accompagner tous les enfants scolarisés vers la réussite.
- Des RASED complets (un psy, un E, un G) accessibles dans toutes les écoles, et de façon permanente en éducation prioritaire.
- Pour garantir la qualité des projets de scolarisation en ULIS, la présence obligatoire d'AVS-co à temps plein et l'abaissement de l'effectif à 10.
- Des effectifs abaissés notamment pour faciliter l'inclusion des élèves à besoins spécifiques
- Le financement des frais de déplacement à hauteur des frais engagés.



PASCALE BÉZU : Docteure en Sciences de l'Éducation, enseignante à l'ESPE d'Alsace, Université de Strasbourg.



UNE COLLABORATION ENTRE L'ENSEIGNANT ET LE RÉSEAU D'AIDE EST NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE UNE REMÉDIATION IMMÉDIATE SUR UN POINT PRÉCIS. ON ÉVITERA AINSI QUE L'ÉLÈVE S'ÉLOIGNE DES COMPÉTENCES À ACQUÉRIR ET PERDE CONFIANCE EN LUI.



Quelles activités pour préparer les élèves au monde de l'écrit ?

Les activités sont de deux ordres, culturels et cognitifs. Il s'agit, d'abord, de permettre aux élèves de comprendre le sens de l'écrit : à quoi cela sert-il de savoir lire ? La lecture, bien sûr, permet de se distraire, de s'évader, de découvrir d'autres horizons, et, dans cette perspective, lire régulièrement des histoires aux élèves est favorable. Cette activité leur permettra, en outre, de se familiariser avec la langue de l'écrit, différente de celle que l'on emploie à l'oral : les tournures phrastiques sont plus complexes, le vocabulaire plus varié, les répétitions évitées grâce à la substitution nominale ou pronominale, des connecteurs sont présents. Mais la lecture d'histoires ne suffit pas : aujourd'hui, la télévision a remplacé le plaisir de la lecture dans de nombreux foyers. Il s'agit alors de montrer aux élèves l'importance et l'omniprésence de l'écrit dans leur environnement : pour utiliser les transports en commun ou plus largement pour se déplacer, pour échanger des SMS, pour faire une recette de cuisine, pour commander un article sur internet, pour utiliser un appareil quelconque, ...les exemples sont nombreux. Il faut introduire ce type d'écrits à l'école dans des projets qui amèneront les élèves à devoir

les utiliser. En ce qui concerne les activités cognitives, il s'agit, pour les élèves, de comprendre que l'oral n'est pas seulement porteur de sens mais aussi porteur de son. La segmentation d'un mot en syllabes ou en phonèmes est complexe, peu naturelle, et nécessite des activités spécifiques : le travail régulier de la correspondance entre l'oral et l'écrit.

Quels points d'alertes précoces pour une mise en place de prévention dans l'apprentissage de la lecture ?

Deux points importants ne doivent surtout pas être négligés. Le premier concerne la compréhension par l'élève de la dimension phonique de l'écrit. Un élève qui ne la comprend pas pense qu'entre « train » et « locomotive », « train » est le mot le plus long parce qu'un train est plus grand qu'une locomotive. C'est seulement quand cette dimension phonique de l'oral sera comprise que l'élève pourra accéder petit à petit à la segmentation phonémique indispensable pour se préparer à la lecture. L'autre point, moins connu, est celui de la perception orthographique des lettres à distinguer de leur perception globale telle qu'on regarderait un dessin. En effet, certaines lettres sont

très ressemblantes (mm/n, u/v, a/o/c/e, b/d/q/p) et leur discrimination nécessite un apprentissage particulier.

Les neuroscientifiques ont montré qu'il est nécessaire d'enseigner cette différenciation. Pour cela, il faut observer les lettres, les comparer, nommer leurs différences, les classer. Dans ces activités, il faudra aussi en introduire d'autres qui viseront à considérer l'ordre des lettres (ex : camion/camoin). Le meilleur moyen pour vérifier qu'un élève a compris le principe alphabétique est de lui demander d'écrire un mot simple (moto/limonade/lama). Bien qu'il ne sache pas encore lire, il saura l'écrire parce qu'il sait segmenter un mot en phonèmes et qu'il distingue les lettres : il montrera ainsi qu'il est prêt à apprendre à lire.

Quelles remédiations, et par qui ?

L'idéal serait que la didactique de la lecture soit suffisamment connue par les enseignants pour ne pas laisser les difficultés s'accumuler mais bien les repérer dès leur apparition. Une collaboration entre l'enseignant et le réseau d'aide est nécessaire pour permettre une remédiation immédiate sur un point précis. On évitera ainsi que l'élève s'éloigne des compétences à acquérir et perde confiance en lui.

Départs en stages : à revoir !

La commission administrative paritaire nationale (CAPN) du 20 octobre a examiné les départs en stages de modules d'initiative nationale ASH (MIN). Compte tenu de l'envoi tardif des documents (reçus deux jours avant la CAPN), du manque de critères connus et de transparence, de candidatures retenues ne correspondant pas au public concerné pourtant publié au BO, de candidatures manquantes ou ajoutées, la CAPN n'a validé que les stages de la semaine du 6 novembre (stages numéros 12 - 30 - 38). Pour les autres stages, les représentants du personnel ont demandé à l'administration de revoir les candidatures, en respectant les publics concernés et en fonction des retours des commissions départementales (CAPD) lorsqu'elles ont eu lieu. L'administration a renvoyé une nouvelle liste début novembre. Certains stages très demandés sont dédoublés et de nouvelles dates sont proposées.

Indemnité ASH :

Le décret n° 2017-964 du 10 mai 2017 institue une nouvelle indemnité pour les personnels enseignant exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté : d'un montant annuel de 1 765 euros, versée mensuellement, majorée de 20% pour les personnels exerçant les fonctions de coordonnateur pédagogique dans les ESMS comportant au moins quatre emplois de personnels enseignant ou leur équivalent.

Les enseignants titulaires et contractuels, y compris les contractuels BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) qui exercent en SEGPA, EREA, ULIS collège et lycée, ESMS, peuvent en bénéficier.

Son versement est lié à l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit. Son montant est proratisé en fonction de la quotité d'exercice.

Scolarisation des élèves en situation de handicap : un plan ambitieux ?

Le ministère de l'Éducation Nationale propose un plan pour améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap qui confirme une accélération de la mise en place de l'École inclusive tant pour les élèves en situation de handicap que pour les personnels. Pour autant, les moyens supplémentaires affichés pour la rentrée 2018 ne seront pas aussi considérables qu'il y paraît : 11 200 postes d'AESH mais seulement 300 de plus que prévu dans le budget initial, doublement des unités d'enseignement externalisées mais opéré par transfert des UE d'établissements spécialisés sans créations de poste et enfin, un peu plus de 2 créations d'ULIS Lycée par département et sur 3 ans, très peu au regard des 380 000 élèves handicapés scolarisés. Le ministre envisage aussi d'abonder la formation des enseignants

sur les questions du handicap, convoquant de nouveau les sciences cognitives et les « ressources » en ligne.

L'amélioration évoquée des conditions de recrutement, de travail et de formation des AESH reste imprécise et l'accès facilité au statut d'AESH pour les emplois aidés ne peut pas attendre 2019.

En annonçant vouloir adosser le médico-social à l'École, le ministre prend le risque d'ouvrir une usine à gaz avec l'augmentation du nombre d'intervenants issus de ministères différents et d'associations. La question des temps de concertation se pose et donc celle des conditions de travail des PE.

Avec ce plan, nous sommes très loin d'une amélioration des conditions requises pour une scolarisation réussie des élèves en situation de handicap.

ZOOM

La mise en place de la formation CAPPEI se fait péniblement. Difficultés pour recruter les tuteurs, dont le montant de la rémunération est encore incertain, incertitudes sur les contenus des formations, manque de formateurs, sont quelques-unes des embûches que rencontrent les stagiaires sur le terrain. Le ministère devrait réunir en janvier toutes les ESPE pour faire un bilan. A suivre !



LE CHIFFRE

100 postes pour la scolarisation en ULIS-école des enfants en situation de handicap sont prévu par le ministère » (Répartition des moyens premier degré pour la rentrée 2018).

Quatrième plan autisme

Le rapport IGAS-IGEN relatif à l'évaluation du troisième plan autisme a souligné l'importance de la participation des académies dans le pilotage régional de la politique de la scolarisation des élèves porteurs de troubles du spectre autistique (TSA). Par ailleurs, il relève que les élèves relevant des TSA connaissent un parcours scolaire moins inclusif que les élèves relevant d'autres handicaps.

Le lancement du quatrième plan autisme a eu lieu le 6 juillet, puis le comité de pilotage s'est réuni le 7 septembre. C'est ainsi qu'a débuté une concertation qui s'est déroulée à la fois dans les territoires et au travers de groupes nationaux, jusqu'au 15 décembre. C'est à cette date que les cinq groupes nationaux, ont dû rendre leurs travaux. La DGESCO est l'un des pilotes du premier groupe intitulé : « Inclusion, scolarisation, enseignement supérieur et formation professionnelle ».

Dans les territoires, les conseils départementaux, les Agences Régionales de Santé, les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et les rectorats sont mobilisés. C'est ainsi que tous les recteurs et rectrices ont reçu un courrier du ministère leur demandant d'établir, pour le mois de novembre, des fiches de propositions concrètes sur 4 grandes thématiques et de faire une simulation quantitative des besoins en scolarisation pendant la durée de ce plan, à partir de consultations menées dans leur région académique.

Notre prochain SNU info ASH vous informera des conclusions de cette concertation et présentera l'analyse du SNUipp-FSU.

Indemnité des référents, c'est gagné !

Le cabinet du ministre l'a confirmé au SNUipp-FSU : l'indemnité pour mission particulière des enseignants référents handicap (ERH) sera bien versée à tous à hauteur de 2500 € comme s'y était engagé le précédent gouvernement. Mais il a fallu toute la pugnacité du syndicat pour que cet engagement soit tenu. En effet, dans un premier temps l'initiative avait été laissée aux recteurs sur le montant attribué qui pouvait donc varier du simple au double, (de 1250 à 2500 €) et cette question avait légitimement créé beaucoup de remous dans les départements.

Au mois d'octobre dernier le SNUipp-FSU s'était déjà adressé dans un courrier au ministre de l'Éducation nationale afin de lui demander d'honorer l'engagement de ses prédécesseurs.

Sans réponse, le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'un courrier syndical unitaire adressé au 1er ministre, lui rappelant que le Président avait déclaré le handicap « Grande cause nationale » et que les personnels qui s'y engagent pleinement, dont les ERH « chargés de l'application et du suivi des Projets personnalisés de scolarisation, sont un maillon essentiel de la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap » Ils devaient donc voir leur travail reconnu aussi par une revalorisation salariale.

C'est maintenant chose faite et c'est une bonne nouvelle pour toutes les enseignantes et les enseignants référents qui agissent au quotidien pour assurer une scolarisation réussie aux élèves en situation de handicap en faisant le lien entre l'école, les familles et les MDPH.

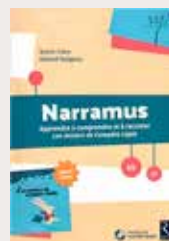
UNE REVUE POUR ALLER PLUS LOIN

« La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation » (éditions INS HEA), propose dans son numéro 76 un dossier complet intitulé « apprenants en difficulté en littérature : enseignement et apprentissages ». Deux populations d'élèves y sont principalement observées, ceux « à risque » et ceux en difficulté. Ce dossier, dirigé par France Dubé et Chantal Ouellet, met l'accent sur le nécessaire travail de prévention dès la maternelle et la continuité à l'entrée en élémentaire à travers plusieurs études internationales. Il apporte aussi des informations sur les possibles remédiations jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire et l'âge adulte par des études sur des groupes d'apprentis et/ou de stagiaires en formation professionnelle.



NARRAMUS : UN « PLUS » POUR COMPRENDRE

Sylvie Cèbe et Roland Goigoux ont créé une méthode d'apprentissage de la compréhension et de la narration. Narramus est parti d'une volonté de combler les écarts importants de compréhension, lexique, narration qui s'observent en maternelle et qui ont tendance à se creuser. Cette méthode, basée sur une série d'albums, poursuit 5 objectifs principaux : comprendre un texte, mémoriser syntaxe et lexique, apprendre à retenir une histoire, comprendre l'implicite et développer des compétences narratives. Les résultats présentés en septembre 2017 sont très positifs tant du point de vue des enseignants que des résultats des élèves.



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.



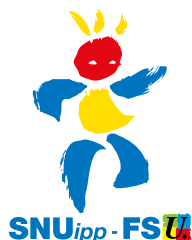
SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Julien Colombeau, Agnès Duguet, Agnès Dumand, Pierre Garnier, Nathalie Hayi. ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : Rivaton & Cie ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80€

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr